

## INFORMATIONS ADHÉRENT (à remplir en majuscule)

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## PARTIE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité : _____	Visa
-----------------------------------	------

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### Montant de l'aide : 50€ à 100€ par an et par enfant

Colos proposées par la ligue de l'enseignement, Aroéven, Visas loisirs, Zigotours, Ucpa et Supernova juniors  
Séjours linguistiques proposés par Action séjours, LEC, CLC et le SILC

**Peuvent bénéficier de l'aide colonies et séjour linguistique les enfants de l'adhérent et de son conjoint\* à charge fiscale.** (\* à condition que les avis d'imposition soient à la même adresse fiscale)

Majoration de 100% du montant pour l'enfant handicapé.

L'adhérent devra transmettre son dossier auprès du COS 38 après réception de la facture acquittée.

Envoi du dossier dans l'année suivant l'évènement.

NOM / PRÉNOM DES ENFANTS	A COCHER	
	Enfant de l'adhérent	Enfant du conjoint

## LES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Formulaire de demande visé par votre collectivité
- Avis d'imposition **2024 sur les revenus 2023 complet** recto-verso de l'adhérent.
- Avis d'imposition **2024 sur les revenus 2023 complet** recto-verso du conjoint.
- Livret de famille complet (pages parents et enfants).
- Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (à partir de 2 enfants).
- Facture au nom de l'adhérent acquittée de la colonie ou séjour linguistique sur laquelle figure le nom de l'enfant, le lieu et la durée du séjour et le montant global à payer.
- Attestation AEEH pour les enfants handicapés.